

COMMUNION SOLENNELLE

Dimanche 22 juin 2025 à **10h**

Fête-Dieu

*(Date limite d'inscription **lundi 5 mai 2025**)*

Avant de faire sa communion solennelle, il est mieux d'être confirmé.

1. Préparation

La Profession de Foi sera précédée d'une récollection assurée par MM. les chanoines à la Maison Saint-Vincent-de-Paul (47, avenue de l'Abreuvoir à Marly-le-Roi) le **samedi 21 juin 2025** de 9h30 à 17h (fin de la récollection à **l'église**).

Pour cette journée, les enfants apporteront un chapelet, un missel, de quoi écrire (pas de feuille volante ni de feuille de brouillon) et un pique-nique, ainsi que, éventuellement, votre livret de famille catholique si vous souhaitez que la Profession de Foi y soit mentionnée. Celui-ci vous sera rendu le dimanche soir, après la procession.

Nous leur demandons de réviser les prières suivantes : Pater, Ave Maria, Credo, Confiteor, Actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition, ainsi que les **Commandements de Dieu**, en vue d'une interrogation écrite.

2. Cérémonie

Dimanche 22 juin, les enfants devront être à l'église à **9h45**.

- Pour les filles : robe blanche fournie par la paroisse (***séance unique d'essayage le mercredi 19 mars 2025 de 15h45 à 17h à la Maison Saint-Vincent-de-Paul***), chaussures blanches, pas de gants ; un voile et une petite couronne leur seront remis la veille. Retour des robes le **mercredi 26 juin** aux mêmes heures.

- Pour les garçons : blazer (***séance unique d'essayage le mercredi 26 mars 2025 de 15h45 à 17h à la Maison Saint-Vincent-de-Paul***), pantalon citoyen gris ou bleu, chemise blanche et cravate ; un brassard à fixer au bras gauche leur sera remis la veille. Retour des blazers le **mercredi 26 juin** aux mêmes heures.

Veuillez noter que c'est le matin qu'ils feront leur Communion Solennelle (qu'ils n'oublient pas leur missel). L'après-midi (rendez-vous à l'église à **16h**), ils renouvelleront les vœux de leur baptême en faisant leur Profession de Foi. Les enfants recevront un cierge, ils ne doivent avoir rien d'autre à la main. (La procession de la Fête Dieu s'élancera à 16h45 et se terminera à 18h en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi).

3. Inscription

L'inscription de votre enfant se fera uniquement en ligne sur le site de la Chapellenie icrspfrance.fr/apostolats/port-marly **avant le lundi 5 mai 2025**, comprenant :

- une participation, facultative en cas de difficultés, de 15 € par enfant afin de couvrir les différents frais.
- le **certificat de baptême demandé doit être de moins de trois mois** (ou à la rigueur une photocopie du livret de famille catholique et sont à envoyer à l'attention de Madame Glairon-Mondet, Maison Saint-François-de-Sales, 47ter avenue de l'Abreuvoir, 78160 Marly-le-Roi. Le certificat de baptême doit être demandé par écrit à la paroisse de baptême, en lui joignant une enveloppe affranchie avec votre adresse. Si votre enfant a été baptisé à la Chapellenie, vous devez en faire aussi la demande tolérée par mail à secretariat.pm@gmail.com.
- l'enveloppe demandée, timbrée et libellée à votre adresse, sera à remettre au chanoine lors de la première réunion.

En cas d'urgence uniquement (absence ou difficultés de dernière minute) contactez Madame Glairon-Mondet au 06 64 70 47 86, sinon privilégiez les mails portmarlyceremonies@gmail.com.